

Communauté
de communes

Recueil

**des actes
administratifs**

Avril 2021



Communauté de communes Thelloise

7 avenue de l'Europe - 60530 Neuilly-en-Thelle - Tél. 03.44.26.99.50 - Fax. 03.44.26.99.77

 thelloise.fr

 [thelloise](https://www.facebook.com/thelloise)

 [@Thelloise](https://twitter.com/Thelloise)

S O M M A I R E

	Pages
<u>CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MARS 2021</u>	
Délibération n° 300321-DC-II.1 bis – erreur matérielle	5 et 6
Délibération n°300321-DC-I.I.3bbis – erreur matérielle	7 et 8
<u>CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 AVRIL 2021</u>	
Etat récapitulatif des délibérations	10
Dispositif des délibérations	11 à 24
<u>ACTES ADMINISTRATIFS</u>	
<u>DECISIONS DU PRESIDENT</u>	27 à 35
<ul style="list-style-type: none">✓ Décision n° 2021-DP-016 du 02 avril 2021 : Autorisation de signature avec la société SVP d'un contrat INTEGRAL (avec réponses écrites) ayant pour objet un abonnement aux services d'information et d'aide à la décision.✓ Décision n° 2021-DP-017 du 07 avril 2021 : Autorisation de signature d'une convention d'adhésion avec l'ADIL.✓ Décision n°2021-DP-018 du 12 avril 2021 : Autorisation de signature d'une convention de partenariat avec la DDFIP.✓ Décision n°2021-DP-019 du 14 avril 2021 : Autorisation de signature avec l'entreprise RUFIN AGRITRAV d'un marché ayant pour objet 67 vidanges.✓ Décision n°2021-DP-020 du 14 avril 2021 : Autorisation de signature avec la société SEAO d'une prestation ayant pour objet la réalisation de 5 analyses des risques de défaillance pour les systèmes d'assainissement de Cauvigny, Cires les Mello, Hermes, Hondainville, Ully Saint Georges.✓ Décision n°2021-DP-021 du 30 avril 2021 : Autorisation de signature avec le Groupement AUDICCE ENVIRONNEMENT/CITEPA d'un marché ayant pour objet l'élaboration d'un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET).	

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MARS 2021

Délibération n° 300321-DC-II.1 bis – erreur matérielle

DEPARTEMENT DE L'OISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 23 mars 2021
Date de l'affichage : 23 mars 2021
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 45 + 2 supplés + 12 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 59

OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS AU 30 MARS 2021

Numéro de la Délibération : 300321-DC-II.1 bis

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Puiseux le Hauberge, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Caroline MARTIN, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Christelle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Benoit BIBERON, Alain DEVOOGHT, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Dominique VILTARD, Michèle BRICHEZ, Christelle GAUVIN, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Françoise TESTART.

MM. Philippe MARECHAL, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Kévin POTET, Gérard AUGER, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND.

Dont supplés :

- Mme Christelle GAUVIN par M. Eric BRETON.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

Dont représentés :

- M. Philippe MARECHAL par Mme Carine LUGEZ.
- M. David LAZARUS par Mme Marie-France SERRA.
- M. Patrice GOUIN par M. Rafaël DA SILVA.
- Mme Laurence LANNOY par Mme Doriane FRAYER.
- Mme Maud MATHONAT par M. Guillaume NICASTRO.
- Mme Viviane AKAKPOVI par M. Marc VIRION.
- M. Gérard AUGER par M. Bernard ONCLERCQ.
- M. Denis JACOB par M. Alain DUCLERCQ.
- M. Philippe ELOY par M. Guy LAFOREST.
- Mme Véronique PAUL par Mme Thérèse-Marie DESCATOIRE.
- M. Jean VERTADIER par M. Pierre DESLIENS.
- M. Christophe DURAND par Mme Nicole ROBERT.

Etaient également présents, sans voix délibérative :

Mme Frédérique CAMOIT.
M. Jacques BOURGEOIS.

Secrétaire de séance : Mme Dominique MARGERY, conseillère communautaire de la commune de BELLE-EGLISE.

OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS AU 30 MARS 2021

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34 qui stipule que les emplois de chaque collectivité sont créés par leur organe délibérant ;
- La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
- La loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 ;
- Le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 ;
- La délibération n° 151220-DC-I.5.1 en date du 15 décembre 2020 relative au tableau des effectifs au 15 décembre 2020 ;
- L'avis favorable du comité technique en date du 17 mars 2021 ;
- L'avis favorable des commissions intérieures du 25 mars 2021 ;

Considérant :

- Les avancées enregistrées en matière de recrutements ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,**

➤ **APPROUVE** les modifications au tableau des effectifs consistant en :

• *Créations d'emplois*

	Grade et Catégorie	Nombre	Service
FILIERE ADMINISTRATIVE	Attaché - Cat A	3	- Directeur ressources - Responsable aménagement/cadre de vie - Chargé de relation entreprises

• *Suppression d'emploi*

	Grade et Catégorie	Nombre	Service
FILIERE MEDICO SOCIALE	Educateur de jeunes enfants - Cat A	1	- Responsable HGI

➤ **APPROUVE**, par conséquent, le tableau consolidé des effectifs de la Communauté de communes, au 30 mars 2021 dans les conditions figurant en **annexe** ;

➤ **PRECISE** que les dépenses correspondantes sont prévues au budget, chapitre 012.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20210330-300321DCII1bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2021
Affichage : 07/04/2021

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Pierre DESLIENS

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 23 mars 2021
Date de l'affichage : 23 mars 2021
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 45 + 2 suppléés + 12 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 59

OBJET : FISCALITE DIRECTE : FIXATION DU TAUX D'IMPOSITION DE LA TEOM 2021
--

Numéro de la Délibération : 300321-DC-I.1.3bbis

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Puisieux le Hauberger, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Caroline MARTIN, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Christelle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Dominique VILTARD, Michèle BRICHEZ, Christelle GAUVIN, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Françoise TESTART.

MM. Philippe MARECHAL, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Kévin POTET, Gérard AUGER, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND.

Dont suppléés :

- Mme Christelle GAUVIN par M. Eric BRETON.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

Dont représentés :

- M. Philippe MARECHAL par Mme Carine LUGEZ.
- M. David LAZARUS par Mme Marie-France SERRA.
- M. Patrice GOUIN par M. Rafaël DA SILVA.
- Mme Laurence LANNOY par Mme Doriane FRAYER.
- Mme Maud MATHONAT par M. Guillaume NICASTRO.
- Mme Viviane AKAKPOVI par M. Marc VIRION.
- M. Gérard AUGER par M. Bernard ONCLERCQ.
- M. Denis JACOB par M. Alain DUCLERCQ.
- M. Philippe ELOY par M. Guy LAFOREST.
- Mme Véronique PAUL par Mme Thérèse-Marie DESCATOIRE.
- M. Jean VERTADIER par M. Pierre DESLIENS.
- M. Christophe DURAND par Mme Nicole ROBERT.

Etaient également présents, sans voix délibérative :

Mme Frédérique CAMOIT.
M. Jacques BOURGEOIS.

Secrétaire de séance : Mme Dominique MARGERY, conseillère communautaire de la commune de BELLE-EGLISE.

OBJET : FISCALITE DIRECTE : FIXATION DU TAUX D'IMPOSITION DE LA TEOM 2021

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Les lois des finances pour 2019 et 2020 notamment leurs dispositions relatives à la taxe d'habitation en termes de suppression de cette taxe à horizon 2023 et de gel du taux à celui de 2019 soit 9,43 % pour la Communauté de communes Thelloise ;
- La délibération n° 2017-DCC-062 du 20 mars 2017 relative à la détermination du régime fiscal du nouvel EPCI issu de la fusion – taux moyen intercommunal et au mécanisme d'intégration fiscale progressive des taux sur les taxes ménagères ;
- L'avis favorable des commissions du 25 mars 2021 ;

Considérant :

- Que le conseil communautaire fixe chaque année les taux de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, de la Cotisation Foncière des Entreprises, ainsi que de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) depuis avril 2018 ;
- Que la loi de finances 2020 a instauré la suppression de la taxe d'habitation à horizon 2023, gelant le taux à son niveau de 2019 soit 9,43 % pour la communauté de communes et que le taux de taxe d'habitation, n'est en conséquence, plus voté depuis 2020.

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE,
A LA MAJORITE (AVEC 15 CONTRE ET 3 ABSTENTIONS),**

➤ **FIXE** pour 2021 le taux d'imposition, tel que ci-après :

- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 7 % ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20210330-300321DC13bbis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2021

Affichage : 15/04/2021



*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,*

Le Président

Pierre DESLIENS

Etat récapitulatif des délibérations

SOMMAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

ORDRE DU JOUR
ET RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS PRISES



A – Conseil communautaire du jeudi 15 avril 2021

Délibérations rendues exécutoires le vendredi 16 avril 2021

RESSOURCE EN EAU

Assainissement collectif - Participation aux frais de branchements en domaine public des usagers de la commune de Balagny sur Thérain

UNANIMITE

COHERENCE ET ATTRACTIVITE TERRITORIALES

Cohérence territoriale

Arrêt du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la Thelloise

A LA MAJORITE
(avec un contre)

Elaboration du Plan Local de l'Habitat (PLH) et de sa Conférence du Logement (CIL) : création d'un comité de pilotage

PREND ACTE

Contrat de relance et de transition écologique

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) – protocole d'engagement avec l'Etat

A L'UNANIMITE

MOBILITES

Compétences optionnelles – ajout de la compétence « voies douces »

A LA MAJORITE
(avec un contre)

Groupement de commandes : Avenant n°1 à l'accord cadre portant accord cadre de travaux de voiries entre la CCT et ses communes membres.

A L'UNANIMITE
(avec une abstention)

Dispositif des délibérations

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

.....

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 8 avril 2021
Date de l'affichage : 8 avril 2021
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 43 + 3 suppléés + 9 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 55

OBJET : ASSAINISSEMENT COLLECTIF - PARTICIPATION AUX FRAIS DE BRANCHEMENTS EN DOMAINE PUBLIC DES USAGERS DE LA COMMUNE DE BALAGNY SUR THERAIN

Numéro de la Délibération : 150421-DC-II.1

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Christèle MARIN, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, Patrice GOUIN, Marc VIRION, Guillaume NICASTRO, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Ludovic GORINE, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Lydia BORDERES, Laurence LANNOY, Caroline MARTIN, Dominique VILTARD, Michèle BRICHEZ, Marianne LEMOINE, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Nicole ROBERT.

MM. Patrick CORBEL, David LAZARUS, Rafaël DA SILVA, Kévin POTET, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Alain DUCLERCQ, Charles-Antoine de NOAILLES, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND.

Dont suppléés :

- Mme Lydia BORDERES par M. Didier WALLET.
- Mme Michèle BRICHEZ par M. Bernard HUGUET.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

Dont représentés :

- M. David LAZARUS par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Laurence LANNOY par M. Marc VIRION.
- M. Rafaël DA SILVA par M. Patrice GOUIN.
- Mme Caroline MARTIN par M. Alain GUERINET.
- Mme Marianne LEMOINE par Mme Annie BLANQUET.
- Mme Véronique PAUL par M. Philippe ELOY.
- M. Jean VERTADIER par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Nicole ROBERT par Mme Annie BLANQUET.
- M. Christophe DURAND par M. Pierre DESLIENS.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune d'ERCUIS.

OBJET : ASSAINISSEMENT COLLECTIF - PARTICIPATION AUX FRAIS DE BRANCHEMENTS EN DOMAINE PUBLIC DES USAGERS DE LA COMMUNE DE BALAGNY SUR THERAIN

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code de la santé publique et notamment, ses articles L.1331-1 et L. 1331.2 ;
- Le rapport n°II.1 du Président ;
- L'avis des commissions en date du 12 avril 2021 ;

Considérant :

- L'achèvement prochain des travaux d'assainissement à Balagny sur Thérain ;
- La nécessité de contribuer à l'équilibre du budget annexe assainissement collectif ;
- La nécessité d'assurer un traitement égalitaire des divers usagers du service, notamment vis-à-vis de ceux qui, dans le cadre d'une demande de branchement postérieure à la création du réseau de collecte des eaux usées, vont payer la réalisation de leur branchement en domaine public ;
- La possibilité d'instituer la Participation aux Frais de Branchements (PFB) conformément aux stipulations de l'article L. 1331.2 du Code de la Santé Publique ;
- L'intérêt, afin de ne pas générer d'inégalités entre les divers riverains par le seul choix du tracé du nouveau collecteur public, de fixer cette PFB de façon forfaitaire et ce, sur la base du calcul du coût total des travaux de branchement associés au réseau, diminué des subventions, divisé par le nombre de branchements créés ;
- Le coût des travaux de branchements en domaine public, établi par le maître d'œuvre de l'opération, d'un montant de 181 468,19 € TTC et le nombre de branchement créés de 70 ;
- Le taux de subventions global de 51,33%, accordées par l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental de l'Oise ;
- Le montant forfaitaire de PFB, déterminé sur ces bases, de 1 261,70 € TTC arrondi à 1 261 €,

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

.....

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 8 avril 2021
Date de l'affichage : 8 avril 2021
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 43 + 3 supplés + 9 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 55

OBJET : ELABORATION DU PLAN LOCAL DE L'HABITAT (PLH) ET TRAVAUX DE LA CONFERENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT (CIL) : CREATION D'UN COMITE DE PILOTAGE

Numéro de la Délibération : 150421-DC-V.1.2

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Dominique MARGERIE, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Christèle MARIN, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, Patrice GOUIN, Marc VIRION, Guillaume NICASTRO, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Ludovic GORINE, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Lydia BORDERES, Laurence LANNOY, Caroline MARTIN, Dominique VILTARD, Michèle BRICHEZ, Marianne LEMOINE, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Nicole ROBERT.

MM. Patrick CORBEL, David LAZARUS, Rafaël DA SILVA, Kévin POTET, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Alain DUCLERCQ, Charles-Antoine de NOAILLES, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND.

Dont supplés :

- Mme Lydia BORDERES par M. Didier WALLET.
- Mme Michèle BRICHEZ par M. Bernard HUGUET.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

Dont représentés :

- M. David LAZARUS par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Laurence LANNOY par M. Marc VIRION.
- M. Rafaël DA SILVA par M. Patrice GOUIN.
- Mme Caroline MARTIN par M. Alain GUERINET.
- Mme Marianne LEMOINE par Mme Annie BLANQUET.
- Mme Véronique PAUL par M. Philippe ELOY.
- M. Jean VERTADIER par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Nicole ROBERT par Mme Annie BLANQUET.
- M. Christophe DURAND par M. Pierre DESLIENS.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune d'ERCUIS.

OBJET : ELABORATION DU PLAN LOCAL DE L'HABITAT (PLH) ET TRAVAUX DE LA CONFERENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT (CIL) : CREATION D'UN COMITE DE PILOTAGE

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- Les articles L. 302-2 et R. 302-3 à R. 302-12 code de la construction et de l'habitation (CCH) ;
- Les arrêtés préfectoraux en date du 2 décembre 2016 et 19 juin 2017 portant respectivement création et fusion de la Communauté de communes et modification des statuts de la Communauté de communes Thelloise ;
- L'arrêté préfectoral en date du 19 juin 2019 consolidant les statuts de la CCT ;
- L'avis favorable des commissions en date du 22 février 2021 ;

Considérant :

- Que le PLH du Pays de Thelle dont l'élaboration avait été engagée en 1997 est désormais caduc de par son ancienneté et l'évolution de son périmètre ;
- Qu'en application de l'article L.302.2 du CCH susvisé, le programme local de l'habitat est établi par l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'habitat, pour l'ensemble de ses communes membres ;
- Que le PLH est un document cadre de planification qui oriente la réflexion et l'action des communes et de tous les partenaires de l'habitat pour répondre aux besoins en logements et en hébergements (institutions, financeurs, bailleurs sociaux, professionnels de l'immobilier) ;
- Que le PLH indique les moyens, notamment fonciers, mis en œuvre par les communes et par l'EPCI pour y parvenir et définit les conditions de mise en œuvre d'un observatoire de l'habitat ;
- La nécessité pour la Communauté de communes Thelloise d'être accompagnée par le bureau d'étude PAGE 9 dans l'établissement du Plan Local de l'Habitat (PLH) et de la Commission Intercommunale du Logement (CIL) dont le périmètre prend en compte l'ensemble des communes sur le territoire ;
- La nécessité de créer un comité de pilotage composé de 12 maires ayant pour objectif de considérer les différentes analyses et propositions émises par le cabinet d'études et de déterminer les meilleures options à mettre en place sur le territoire ;

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT,

➤ **PREND ACTE** de la composition suivante pour le comité de pilotage créé dans le cadre de l'élaboration du Plan Local de l'Habitat et de la mise en place de sa Commission Intercommunale du Logement de la Communauté de communes Thelloise :

Communes	Noms et communes des représentants
Chambly	- Doriane FRAYER
Noailles, Sainte Geneviève	- Daniel VEREECKE (Sainte Geneviève)
Cires-lès-Mello, Neuilly-en-Thelle, Précy-sur-Oise	- Caroline BILL (Neuilly-en-Thelle)
Angy, Balagny-sur-Thérain, Berthecourt, Boran-sur-Oise, Cauvigny, Ercuis, Le Mesnil-en-Thelle, Ully-Saint-Georges, Villers-sous-Saint-Leu	- Carine LUGEZ (Balagny-sur-Thérain) - Francis CHABLE (Cauvigny) - Marie-Thérèse LECERVOISIER (Mesnil-en-Thelle)
Abbecourt, Belle-Eglise, Blaincourt-lès-Précy, Crouy-en-Thelle, Dieudonné, Foulanges, Fresnoy-en-Thelle, Heilles, Hodenc-l'Evêque, Hondainville, Lachapelle-Saint-Pierre, Le Coudray-sur-Thelle, Mello, Montreuil-sur-Thérain, Morangles, Mortefontaine-en-Thelle, Mouchy-le-Châtel, Novillers, Ponchon, Puiseux-le-Hauberger, Saint-Félix, Saint-Sulpice, Silly-Tillard, Thury-sous-Clermont, Villers-Saint-Sépulcre	- Dominique MARGERY (Belle-Eglise) - Thérèse-Marie DESCATOIRE (Dieudonne) - Annie BLANQUET (Foulanges) - Ludovic GORINE (Le Coudray-sur-Thelle) - Geneviève DELABY (Ponchon) - Bruno CALEIRO (Puisseux-le-Hauberger)

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20210415-150421-DC-V-1-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2021

Affichage : 16/04/2021



Pierre DESLIENS

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 8 avril 2021
Date de l'affichage : 8 avril 2021
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 43 + 3 suppléés + 9 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 55

**OBJET : CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE) –
PROTOCOLE D'ENGAGEMENT AVEC L'ETAT**

Numéro de la Délibération : 150421-DC-V.3.1

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Christèle MARIN, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, Patrice GOUIN, Marc VIRION, Guillaume NICASTRO, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Ludovic GORINE, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoit BIBERON, Alain DEVOOGHT, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Lydia BORDERES, Laurence LANNOY, Caroline MARTIN, Dominique VILTARD, Michèle BRICHEZ, Marianne LEMOINE, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Nicole ROBERT.

MM. Patrick CORBEL, David LAZARUS, Rafaël DA SILVA, Kévin POTET, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Alain DUCLERCQ, Charles-Antoine de NOAILLES, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND.

Dont suppléés :

- Mme Lydia BORDERES par M. Didier WALLET.
- Mme Michèle BRICHEZ par M. Bernard HUGUET.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

Dont représentés :

- M. David LAZARUS par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Laurence LANNOY par M. Marc VIRION.
- M. Rafaël DA SILVA par M. Patrice GOUIN.
- Mme Caroline MARTIN par M. Alain GUERINET.
- Mme Marianne LEMOINE par Mme Annie BLANQUET.
- Mme Véronique PAUL par M. Philippe ELOY.
- M. Jean VERTADIER par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Nicole ROBERT par Mme Annie BLANQUET.
- M. Christophe DURAND par M. Pierre DESLIENS.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune d'ERCUIS.

**OBJET : CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE) –
PROTOCOLE D'ENGAGEMENT AVEC L'ETAT**

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2334-33 et L. 2334-42 ;
- La délibération n°250221-DC-V.3.1 en date du 25 février 2021 par laquelle le conseil communautaire a approuvé l'engagement de la Communauté de communes Thelloise dans le Contrat de Relance et de Transition Ecologique qui doit être signé avec l'Etat avant le 30 juin 2021 ;
- Le protocole d'engagement **ci-annexé** ;
- L'avis des commissions en date du 12 avril 2021 ;

Considérant :

- Les enjeux attachés au CRTE en termes environnementaux, financiers et de gouvernance de la CCT ;
- Que dans l'attente de la finalisation du CRTE, l'Etat propose aux futurs signataires de manifester leur engagement dans le cadre d'un protocole, ci-annexé, signé par chaque Président de chaque EPCI et du représentant de l'Etat dans le Département ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE**

- **APPROUVE** la signature par le Président ou son représentant du protocole d'engagement avec l'Etat relatif au Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*


Pierre DESLIENS



COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 8 avril 2021
Date de l'affichage : 8 avril 2021
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 44 + 3 suppléés + 10 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 57

OBJET : COMPETENCES OPTIONNELLES – AJOUT DE LA COMPETENCE « VOIES DOUCES »

Numéro de la Délibération : 150421-DC-VI.1

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Christèle MARIN, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, Patrice GOUIN, Marc VIRION, Guillaume NICASTRO, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Lydia BORDERES, Laurence LANNOY, Caroline MARTIN, Dominique VILTARD, Michèle BRICHEZ, Marianne LEMOINE, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Nicole ROBERT.

MM. Patrick CORBEL, David LAZARUS, Rafaël DA SILVA, Kévin POTET, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Charles-Antoine de NOAILLES, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND.

Dont suppléés :

- Mme Lydia BORDERES par M. Didier WALLET.
- Mme Michèle BRICHEZ par M. Bernard HUGUET.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

Dont représentés :

- M. David LAZARUS par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Laurence LANNOY par M. Marc VIRION.
- M. Rafaël DA SILVA par M. Patrice GOUIN.
- Mme Caroline MARTIN par M. Alain GUERINET.
- Mme Marianne LEMOINE par Mme Annie BLANQUET.
- M. Denis JACOB par M. Alain DUCLERCQ.
- Mme Véronique PAUL par M. Philippe ELOY.
- M. Jean VERTADIER par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Nicole ROBERT par Mme Annie BLANQUET.
- M. Christophe DURAND par M. Pierre DESLIENS.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune d'ERCUIS.

OBJET : COMPETENCES OPTIONNELLES - AJOUT DE LA COMPETENCE « VOIES DOUCES »

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- La loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, dite Loi LOM ;
- L'article L5211-17 du code général des collectivités territoriales ;
- Le projet de statuts de la Communauté de communes Thelloise intégrant la compétence optionnelle « voiries et infrastructures » ;
- L'avis des commissions en date du 12 avril 2021.

Considérant :

- Que la CCT souhaite s'inscrire dans le développement des voies douces sur le territoire en partenariat avec le département, les EPCI limitrophes et les communes ;
- Que la compétence « voies douces » s'entend par un mode de circulation, dédié aux moyens de déplacements non motorisés (cyclistes, aux rollers, aux trottinettes, aux piétons, aux personnes à mobilité réduite ou encore aux cavaliers), cette voie de circulation se doit d'être sécurisée, accessible et balisée ;
- Qu'il est par conséquent proposé de modifier la rubrique compétences optionnelles des statuts de la Communauté de communes Thelloise comme suit :

4- Voiries et infrastructures :

- a) Etude et soutien aux opérations communales en matière de renforcement et d'amélioration de la voirie communale ;
- b) Entretien de la voirie communale (hors voiries d'intérêt communautaire) concernant le gravillonnage en qualité de coordonnateur dans le cadre de groupement de commandes tels que définis à l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- c) Création, aménagement de voirie d'intérêt communautaire : voie communale respectant à la fois les trois conditions suivantes :
 - Voie communale reliant une commune à une autre commune ou à un axe de classement supérieur (route départementale ou nationale) ;
 - Voie permettant la réalisation d'au moins trois motifs de déplacement parmi les quatre suivants : travail, services, commerce et éducation ;
 - Voie supportant un trafic moyen supérieur à 400 véhicules par jour

d) Article ajouté

Création et aménagement de voies douces d'intérêt communautaire (tronçons) en partenariat avec le département, les EPCI limitrophes et les communes.

- Que le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la présente délibération pour se prononcer sur la modification proposée. A défaut de délibération dans ce délai, la décision de chaque commune sera réputée favorable,

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE,
A LA MAJORITE (AVEC UN CONTRE DE MME MARIANNE LEMOINE),**

- **APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté de communes Thelloise en complétant la compétence optionnelle Voiries et infrastructures par la compétence « Voies douces » ;
- **INVITE** les communes à délibérer en Conseil Municipal sur cette modification de statuts dans un délai de trois mois à compter de la notification qui leur sera adressée par la Communauté de communes Thelloise ;
- **PRECISE** qu'à défaut de délibération municipale dans ce délai, la décision de la commune sera réputée favorable ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à réaliser toutes les démarches et à signer tous actes nécessaires à la bonne application des présentes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
060-200067973-20210415-150421-DC-VI-1-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/04/2021
Affichage : 16/04/2021

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Pierre DESLIENS

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 8 avril 2021

Date de l'affichage : 8 avril 2021

Nombre de conseillers en exercice : 67

Nombre de conseillers présents : 44 + 3 suppléés + 10 pouvoirs

Nombre de conseillers votants : 57

**OBJET : INFRASTRUCTURES - GROUPEMENT DE COMMANDES ACCORD CADRE
TRAVAUX VOIRIES : NOUVELLES ADHESIONS**

Numéro de la Délibération : 150421-DC-VI.2

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Christèle MARIN, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, Patrice GOUIN, Marc VIRION, Guillaume NICASTRO, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Lydia BORDERES, Laurence LANNOY, Caroline MARTIN, Dominique VILTARD, Michèle BRICHEZ, Marianne LEMOINE, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Nicole ROBERT.

MM. Patrick CORBEL, David LAZARUS, Rafaël DA SILVA, Kévin POTET, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Charles-Antoine de NOAILLES, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND.

Dont suppléés :

- Mme Lydia BORDERES par M. Didier WALLET.
- Mme Michèle BRICHEZ par M. Bernard HUGUET.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

Dont représentés :

- M. David LAZARUS par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Laurence LANNOY par M. Marc VIRION.
- M. Rafaël DA SILVA par M. Patrice GOUIN.
- Mme Caroline MARTIN par M. Alain GUERINET.
- Mme Marianne LEMOINE par Mme Annie BLANQUET.
- M. Denis JACOB par M. Alain DUCLERCQ.
- Mme Véronique PAUL par M. Philippe ELOY.
- M. Jean VERTADIER par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Nicole ROBERT par Mme Annie BLANQUET.
- M. Christophe DURAND par M. Pierre DESLIENS.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune d'ERCUIS.

**OBJET : INFRASTRUCTURES - GROUPEMENT DE COMMANDES ACCORD CADRE
TRAVAUX VOIRIES : NOUVELLES ADHESIONS**

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- La délibération du 14 octobre 2019 qui valide la convention constitutive du groupement de commandes pour la « Réalisation de travaux d'entretien courant et exécution de revêtements de la voirie communale et d'intérêt communautaire situées sur le territoire de la Communauté de Communes Thelloise » à partir du 1^{er} janvier 2020 et jusqu'au 31 décembre 2022 ;
- L'avis du contrôle de légalité le 16 mars 2021 ;
- L'avis favorable des commissions en date du 12 avril 2021 ;

Considérant :

- Qu'au 31 décembre 2019, 29 communes sur les 40 communes que constituent la CCT ont adhéré à ce groupement de commandes ;
- Qu'à la suite du renouvellement des conseils municipaux, des communes ont manifesté leur intérêt pour adhérer à ce groupement mais la convention portant constitution du groupement de commande ne le prévoit pas. Seul le retrait est possible ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE (AVEC UNE ABSTENTION DE M. PHILIPPE MARECHAL),**

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention constitutive de groupement de commandes avec les communes jusqu'au 31 décembre 2022 à intervenir ;
- **PREND ACTE** que la commune de Mortefontaine-en-Thelle a déjà délibéré favorablement sur une adhésion au groupement de commandes ;
- **PREND ACTE** que les communes Angy, Balagny-sur-Thérain, Belle-Eglise, Berthecourt, Blaincourt-les-Précy, Cauvigny, Foulangues, Morangles, Noailles, Ully-Saint-Georges ont été invitées à délibérer et à transmettre leurs besoins de travaux avant le 30 avril conformément à l'article 9 du groupement de commandes portant accord cadre de travaux de voiries entre la CCT et ses communes membres ;
- **INDIQUE** que sans délibération favorable de leur conseil municipal, les communes d'Angy, Balagny-sur-Thérain, Belle-Eglise, Berthecourt, Blaincourt-les-Précy, Cauvigny, Foulangues, Morangles, Noailles, Ully-Saint-Georges ne pourront pas prétendre à entrer dans ledit groupement de commandes.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
060-200067973-20210415-150421-DC-VI-2-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/04/2021
Affichage : 16/04/2021



Pierre DESLIENS

ACTES ADMINISTRATIFS

DECISIONS DU PRESIDENT

DECISION DU PRESIDENT

Le Président de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu les articles L.2122.21 et L.5211.9 et L.5211.10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les arrêtés préfectoraux en date du 2 décembre 2016 et 19 juin 2017 portant respectivement création et fusion de la Communauté de communes et modification des statuts de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu la délibération n° 160720-DC-001 du 16 juillet 2020 portant élection du Président de la Communauté de communes ;

Vu la délibération n° 160720-DC-004 du 16 juillet 2020 portant délégation des attributions de l'organe délibérant au Président ;

Vu l'arrêté n° 033 en date du 28 janvier 2021 portant délégation de signature à madame Sandra RYCKEWAERT, attaché principal, détaché sur l'emploi fonctionnel de directeur général adjoint des services de la communauté de communes Thelloise ;

Considérant l'intérêt, en l'absence de service juridique au sein de la CCT, d'être assisté dans la sécurisation de nos actes ;

Considérant la nécessité pour la CCT dans l'exercice de ses compétences, de disposer de réponses d'experts, d'une aide à la décision, de soutien et d'accompagnement opérationnel notamment dans les domaines suivants : Commande publique, Développement économique, Finances, Ressources humaines, Urbanisme ;

Considérant la proposition de la société SVP ;

DECIDE

Article 1 : D'autoriser la signature avec la société SVP, représenté(e) par M. Nicolas DEGIORGI, sis(e) Immeuble Dock en Seine 3 rue Paulin Talabot – 93585 Saint Ouen cedex – SIRET 732 018 726 00099, d'un contrat INTEGRAL (avec réponses écrites) ayant pour objet un abonnement aux services d'information et d'aide à la décision, pour un montant mensuel de 510 € HT pour 6 accès au maximum.

Article 2 : La Directrice Générale Adjointe des Services de la Communauté de communes et le Trésorier de Méru, Receveur de l'Etablissement Public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui fera l'objet des mesures de publicité réglementaires.

Neuilly en Thelle, le 02 avril 2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20210402-2021-DP-016-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2021

Affichage : 02/04/2021



Pour le Président et par délégation,
La Directrice Générale Adjointe des Services

Sandra RYCKEWAERT

Communauté de communes Thelloise

7 avenue de l'Europe - BP 45 - 60530 Neuilly-en-Thelle Cedex - Tél. 03.44.26.99.50 - Fax. 03.44.26.99.77

 theloise.fr

 theloise

 @Thelloise

DECISION DU PRESIDENT

Le Président de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu les articles L.2122.21 et L.5211.9 et L.5211.10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les arrêtés préfectoraux en date du 2 décembre 2016 et 19 juin 2017 portant respectivement création et fusion de la Communauté de communes et modification des statuts de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu la délibération n° 160720-DC-001 du 16 juillet 2020 portant élection du Président de la Communauté de communes ;

Vu la délibération n° 160720-DC-004 du 16 juillet 2020 portant délégation des attributions de l'organe délibérant au Président ;

Considérant les missions de service public dévolues à l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL – association loi 1901) : information sur le logement et information sur l'énergie ;

Considérant dans ce cadre, les consultations gratuites délivrées par cette association à l'échelle départementale et notamment 4 000 consultations sur la thématique de l'énergie ;

Considérant l'intérêt pour la Communauté de communes de faire bénéficier ses administrés de cette expertise technique ;

DECIDE

Article 1 : D'autoriser la signature avec l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) représentée par son Président M. Arnaud Dumontier, sise 17 rue Jean Racine 60 000 Beauvais, d'une convention d'adhésion, pour un montant de 3 148,00 €.

Article 2 : La Directrice Générale Adjointe des Services de la Communauté de communes et le Trésorier de Méru, Receveur de l'Etablissement Public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui fera l'objet des mesures de publicité réglementaires.

Neuilly en Thelle, le 7 avril 2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20210407-2021-DP-017-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2021

Affichage : 08/04/2021



Le Président

Pierre DESLIENS

DECISION DU PRESIDENT

Le Président de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu les articles L.2122.21 et L.5211.9 et L.5211.10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés préfectoraux en date du 2 décembre 2016 et 19 juin 2017 portant respectivement création et fusion de la Communauté de communes et modification des statuts de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu la délibération n° 160720-DC-001 du 16 juillet 2020 portant élection du Président de la Communauté de communes ;

Vu la délibération n° 160720-DC-004 du 16 juillet 2020 portant délégation des attributions de l'organe délibérant au Président ;

Considérant la transformation du réseau des Finances Publiques notamment sur le territoire de la Communauté de communes Thelloise (CCT) et la concertation menée dans ce cadre par la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Oise ;

Considérant le nouveau réseau de proximité des Finances Publiques à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

Considérant la convention de partenariat qui détermine les missions exercées aux bénéficiaires des usagers et de la CCT et les modalités de suivi et d'évaluation de la présence territoriale mise en place ;

DECIDE

Article 1 : D'autoriser la signature avec la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Oise représentée par M. Robert Forté, son directeur, sise 2 rue Molière 60021 Beauvais cedex, d'une convention de partenariat fixant l'organisation du nouveau réseau de proximité des Finances Publiques, à compter du 1^{er} janvier 2021, sur le territoire de la Communauté de communes ;

Article 2 : La Directrice Générale Adjointe des Services de la Communauté de communes et le Trésorier de Méru, Receveur de l'Etablissement Public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui fera l'objet des mesures de publicité réglementaires.

Neuilly en Thelle, le 12 avril 2021



Le Président

Pierre DESLIENS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20210412-2021-DP-018-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2021

Affichage : 15/04/2021

Communauté de communes Thelloise

7 avenue de l'Europe · BP 45 · 60530 Neuilly-en-Thelle Cedex · Tél. 03.44.26.99.50 · Fax. 03.44.26.99.77

thelloise.fr

[thelloise](https://www.facebook.com/thelloise)

[@Thelloise](https://www.instagram.com/thelloise)

DECISION DU PRESIDENT

Le Président de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu les articles L.2122.21 et L.5211.9 et L.5211.10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les arrêtés préfectoraux en date du 2 décembre 2016 et 19 juin 2017 portant respectivement création et fusion de la Communauté de communes et modification des statuts de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu la délibération n° 160720-DC-001 du 16 juillet 2020 portant élection du Président de la Communauté de communes ;

Vu la délibération n° 160720-DC-004 du 16 juillet 2020 portant délégation des attributions de l'organe délibérant au Président ;

Vu l'arrêté n° 137 en date du 20 juillet 2020 portant délégation de signature à monsieur Alain DEVOOGHT, 7^{ème} Vice-Président en charge de la ressource en eau ;

Vu la décision du Président n°2020-DP-111 du 1^{er} décembre 2020 pour 70 vidanges (plus un tarif par m³ supplémentaire au-delà de 3m³) pour un montant maximal de 14 000,00 € HT ;

Vu les bons de commandes 2020-011, 2020-012, 2020-013 et plus particulièrement le bon de commande n°2020-014 RUFIN AGRITAV adressés à l'entreprise RUFIN ;

Considérant l'exécution réelle de la prestation réalisée par l'entreprise RUFIN d'un total de 67 vidanges et 66 m³ supplémentaires pour 14 365,00 € HT, ce qui nécessite un ajustement du montant maximal commandé de 365,00 € HT et une rectification du bon de commande n°2020-014 ;

DECIDE

Article 1 : D'abroger la décision n°2020-DP-111.

Article 2 : D'autoriser la signature avec l'entreprise RUFIN AGRITAV représentée par Monsieur Olivier RUFIN, sise rue du puits – 60570 ANDEVILLE – SIRET 81255895500017, d'un marché ayant pour objet 67 vidanges et 66m³ supplémentaires pour un montant forfaitaire de 175,00 € HT par fosse + 40,00 € HT/m³ supplémentaire soit un montant total de 14 365,00 € HT selon détail ci-dessous :

- BDC 2020-011 pour 33 vidanges et 30 m³ supplémentaires soit 6 975,00 € HT.
- BDC 2020-012 pour 2 vidanges et 7 m³ supplémentaires soit 630,00 € HT.
- BDC 2020-013 pour 1 vidange soit 175,00 € HT.
- BDC 2021-001 pour 31 vidanges et 29 m³ supplémentaires soit 6 585,00 € HT en lieu et place du BDC 2020-014.

Article 3 : La Directrice Générale Adjointe des Services de la Communauté de communes et le Trésorier de Méru, Receveur de l'Etablissement Public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui fera l'objet des mesures de publicité réglementaires.

Neuilly en Thelle, le 14 avril 2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20210414-2021-DP-019-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2021

Affichage : 16/04/2021



Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président délégué à la ressource en eau,

Alain DEVOOGHT

DECISION DU PRESIDENT

Le Président de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu les articles L.2122.21 et L.5211.9 et L.5211.10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les arrêtés préfectoraux en date du 2 décembre 2016 et 19 juin 2017 portant respectivement création et fusion de la Communauté de communes et modification des statuts de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu la délibération n° 160720-DC-001 du 16 juillet 2020 portant élection du Président de la Communauté de communes ;

Vu la délibération n° 160720-DC-004 du 16 juillet 2020 portant délégation des attributions de l'organe délibérant au Président ;

Vu l'arrêté n° 137 en date du 20 juillet 2020 portant délégation de signature à monsieur Alain DEVOOGHT, 7^{ème} Vice-Président en charge de la ressource en eau ;

Vu l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 ;

Considérant les obligations réglementaires relatives à la réalisation d'analyses des risques de défaillance (ARD) des systèmes d'assainissement, lorsque les stations d'épuration concernées ont une capacité nominale supérieure à 200 équivalents habitant (EH) ;

Considérant que cinq systèmes de collecte des eaux usées gérés par la CCT (stations d'épurations de Cauvigny, Cires lès Mello, Hermes, Hondainville et Ully Saint Georges de capacités supérieures à 200 EH) n'ont pas fait l'objet à ce jour de cette analyse des risques de défaillance ;

Considérant les consultations effectuées et les propositions financières de la société SEAO ;

DECIDE

Article 1 : D'autoriser la signature avec la société SEAO, représentée par Monsieur François DE FRUYT, sise, 1 rue du Thérain – 60000 BEAUVAIS - SIRET 52682005500097 – d'une prestation ayant pour objet la réalisation de cinq analyses des risques de défaillance (ARD) pour les systèmes d'assainissement de Cauvigny, Cires lès Mello, Hermes, Hondainville et Ully Saint Georges pour un montant forfaitaire total de 38 311,00 € HT à compter de l'émission des bons de commandes selon détail ci-dessous :

- Devis n°11-275161 ARD Cauvigny d'un montant de 6 812,00 € HT (y compris l'option retenue de création du PID (si nécessaire) d'un montant de 2 275,00 € HT) ;
- Devis n°11-275165 ARD Cires les Mello d'un montant de 7 124,00 € HT (y compris l'option retenue de création du PID (si nécessaire) d'un montant de 2 275,00 € HT) ;

- Devis n°11-274555 ARD Hermes d'un montant de 10 205,00 € HT (y compris les options retenues de création du PID (si nécessaire) d'un montant de 2 275,00 € HT et la tenue d'une réunion de restitution d'un montant de 520,00 € HT) ;
- Devis n°11-275167 ARD Hondainville d'un montant de 6 929,00 € HT (y compris l'option retenue de création du PID (si nécessaire) d'un montant de 2 275,00 € HT) ;
- Devis n°11-275171 ARD Uilly Saint Georges d'un montant de 7 241,00 € HT (y compris l'option retenue de création du PID (si nécessaire) d'un montant de 2 275,00 € HT) ;

Article 2 : La Directrice Générale Adjointe des Services de la Communauté de communes et le Trésorier de Méru, Receveur de l'Établissement Public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui fera l'objet des mesures de publicité réglementaires.

Neuilly en Thelle, le 14 avril 2021

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président délégué à la ressource en eau,



[Signature]
Alain DEVOOGHT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20210414-2021-DP-020-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2021

Affichage : 16/04/2021

Communauté de communes Thelloise

7 avenue de l'Europe · BP 45 · 60530 Neuilly-en-Thelle Cedex · Tél. 03.44.26.99.50 · Fax. 03.44.26.99.77

thelloise.fr

[thelloise](https://www.facebook.com/thelloise)

[@Thelloise](https://twitter.com/Thelloise)

DECISION DU PRESIDENT

Le Président de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu les articles L.2122.21 et L.5211.9 et L.5211.10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les arrêtés préfectoraux en date du 2 décembre 2016 et 19 juin 2017 portant respectivement création et fusion de la Communauté de communes et modification des statuts de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu la délibération n° 2018-DCC-056 du 13 avril 2018 prescrivant l'élaboration du Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET) de la communauté de communes Thelloise ;

Vu la délibération n° 160720-DC-001 du 16 juillet 2020 portant élection du Président de la Communauté de communes ;

Vu la délibération n° 160720-DC-004 du 16 juillet 2020 portant délégation des attributions de l'organe délibérant au Président ;

Vu l'arrêté n° 132 en date du 20 juillet 2020 portant délégation de signature à madame Marie-France SERRA, 2^{ème} Vice-Président en charge de la cohérence territoriale ;

Considérant la consultation en procédure adaptée publiée au Parisien et mis en ligne sur le profil acheteur le 5 février 2021, relative l'élaboration du PCAET de la CCT ;

Considérant les 4 offres reçues dans les délais impartis (5 mars 2021) et l'analyse réalisée par les services ;

DECIDE

Article 1 : D'autoriser la signature avec le groupement AUDICCE ENVIRONNEMENT/CITEPA, dont le mandataire est la société AUDICCE ENVIRONNEMENT, représenté(e) par M BLERVACQUE Louis-Philippe, sis(e) ZAC du Chevalement 5 rue des Molettes 59286 Roost Warendin Siret 393 677 240 000 45, d'un marché ayant pour objet l'élaboration d'un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) pour un montant total de 51 925,00 € HT (tranche ferme Elaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial : 50 625,00 € HT ; tranche conditionnelle Dépôt et enregistrement du PCAET : 1 300 € HT).

Article 2 : La Directrice Générale Adjointe des Services de la Communauté de communes et le Trésorier de Méru, Receveur de l'Etablissement Public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui fera l'objet des mesures de publicité réglementaires.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20210430-2021-DP-021-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2021

Affichage : 30/04/2021

Neuilly en Thelle, le 30 avril 2021

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente en charge de la
cohérence territoriale



Marie-France SERRA